

A l'attention des candidats admis aux concours internes, réservés et examens professionnalisés 2017

Objet : année de validation de professeur stagiaire issus des concours internes, réservés et examens professionnalisés 1^{er} et 2nd degrés 2017

Bordeaux, le jeudi 6 juillet 2017

Madame, Monsieur,

Félicitations pour votre réussite au concours de professeur.

A la rentrée, vous deviendrez professeur stagiaire. Vous serez affecté dans un établissement de l'Enseignement Catholique, à temps plein, accompagné par un tuteur nommé par votre chef d'établissement et l'ISFEC et vous suivrez un parcours de formation de 12 jours afin de valider l'acquisition du référentiel des 19 compétences professionnelles du métier de professeur (cf. BOEN n° 30 du 25 juillet 2013).

Nous nous retrouverons fin août pour le début de votre année de formation en vue de la titularisation.

Tous les professeurs stagiaires admis sont attendus pour le premier temps de formation :

Du LUNDI 28 août au MERCREDI 30 août 2017

Le lundi, tous les professeurs stagiaires seront accueillis :

De 8h30 -18h30

Lycée de l'Assomption

370 Bd Wilson

33000 Bordeaux

Puis selon votre discipline, le parcours est différencié :

1 - Les lauréats des disciplines

- Anglais, Espagnol, Lettres Anglais, Lettres Espagnol
- Biotechnologie, STMS, Coiffure
- Lettres modernes, lettres classique et Lettres-histoire
- Maths, Maths sciences
- Physique-chimie et SVT
- Histoire géographie
- EPS
- SES
- Philosophie

Poursuivront leur formation les 29 et 30.

2 - Les lauréats des autres disciplines (effectif réduit) seront informés, ce 28 août, des modalités de leur formation individualisée et n'auront donc pas de formation les 29 et 30 août.

Le programme précis de ces 3 journées sera consultable sur le site www.isfec-aquitaine.fr, dès le 21 août.

Les 12 journées de formation seront réparties sur l'année :

Les 8 journées disciplinaires seront principalement sur les temps de vacances : fin août, au début des vacances d'octobre et au début des vacances de février et le mercredi 13 septembre pour la rencontre avec l'IPR.

Trois autres journées seront déterminées selon vos besoins et projets.

Les journées du 31 août et du 1^{er} septembre sont réservées à l'accueil dans votre établissement : pré-rentrée et rentrée.

Le rectorat devrait vous informer dans le courant de l'été de l'établissement dans lequel vous serez affecté. Vous pourrez alors prendre contact avec votre chef d'établissement pour convenir avec lui d'un rendez-vous où vous pourrez vous présenter, faire connaissance avec l'établissement et son projet et être informé des classes qui vous seront confiées, des manuels utilisés et du tuteur qui sera chargé de votre accompagnement professionnel.

A la fin de l'année, vous serez validé par la commission rectorale qui statuera à partir de 4 rapports : le chef d'établissement, le tuteur, l'inspecteur, l'institut de formation.

En vous félicitant de votre réussite et en vous souhaitant de très bonnes vacances et impatient de vous retrouver **le 28 août**, nous vous prions de recevoir nos salutations distinguées.

L'équipe de l'ISFEC Aquitaine

Alixé RICHARD : Secrétariat formation continue
Sandrine OLABARRIA : Responsable administrative
Sandra MINVIELLE : Responsable premier degré
Maryvonne PIQUET : Responsable professionnalisation
Matthieu POMMIERS : Directeur